AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Carl Ritter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 85 556—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Louisa Ritter, veuve de Carl Ritter, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour
PAUL O. GUERIN,
16 mars—16 20 25 Greffier.

Succession de Mme Noémie M. Ogden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,745—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank D. Ogden, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
16 mars—16 20 25 Greffier.

Succession de Alcée Labat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,541—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Ray administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
12 mars—12 16 21

Succession de Elenor S. Campbell, épouse de John L. Sisa jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,946—Division C—Attendu que John L. Sisa, jr a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Elenor S Campbell, épouse de John L. Sisa, jr, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
11mars—11 15 20

Succession de James Finerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,980—Division C—Attendu que Barbara Zollinger, veuve de James Finerty, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Finerty, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN,
Greffier
Frank Zengel, avocat.
13 mars—13 17 22

Succession de John Voelkel,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,644—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pauline Limberg, veuve de John Voelkel administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN
9 mars—9 13 18 Greffier.

Succession de Joseph Derenbecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,918—Division C—Attendu que John J. Derenbecker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Derenbecker, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
8 mars — 8 12 17

Succession de Laurence J. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54 877—Division C—Attendu que Mme Annie Ford, veuve de Laurence J. Jones, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Laurence J. Jones, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
9mare—9 13 18 Greffier.

Succession de Nicholas Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,116—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Redmann, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
12 mars—12 16 21 Greffier.

Succession d'Anthony Haller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,301—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Rosine Miller, femme de Auguste Henle exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN
9 mars — 9 13 18 Greffier.

Succession de Klaus Vedeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,975—Division E—Attendu que Leigh Carroll a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Klaus Vedeler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
13 mars — 13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de McArdle & Sinclair M'f'g Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52,807—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par P. H. McArdle, J. A. Sinclair et K. W. Hess, commissaires de liquidation, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN,
16mars—16 20 25 Greffier.

Michael Feeney vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53 863—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel Levy, syndic des créanciers de l'insolvable dans cette affaires, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
12 mars—12 16 21 Greffier

VENTES A L'ENCAN.

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES TOUT NEUFS

PAR ORDRE DES LIQUIDATEURS,

LE STOCK ENTIER DE LA FAMEUSE MAISON

Grant & Jung Furniture Company, Ltd

Consistant en Meubles Beaux, Moyens et Bon Marché,

Dans tous les Grades des Plus Belles Manufactures dans les Etats-Unis.

Dans la re-liquidation de Grant & Jung Furniture Company, Ltd.—No 53,499. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—LEONARD STERN, Encanteur—le JEUDI, 17 mars 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux, Nos 423 et 437 rue du Camp, en vertu de et conformément un ordre de l'Hon. Juge Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 4 mars 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques sans limites ni réserves, le stock entier de Meubles et autres Mobiliers appartenant à adite Grant & Jung Furniture Company, Limited.

N. B.—Les ventes privées seront continuées comme d'habitude jusqu'au jour de la vente.

CONDITIONS—COMPTANT. 5 mars—à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix dans le Sixième District.

Andrew E. Nelson vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,—Division E.—No 52,654.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur le JEUDI, 24 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu en vertu d'un ordre de vente de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, ci-dessus intitulée, signé le 28 septembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marengo, Sud, Robertson, [anciennement Breslow,] Milan et Frereti, [anciennement Long], étant l'îlet No 600 lequel dit lot de terre est désigné par le No 8 [huit] sur un devis annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, en cette ville le 18 janvier 1895, et mesure en mesure américaine 30 pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, ledit lot commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Sud Robertson et Marengo, étant la même propriété que le présent hypothécaire a acquise par achat de John Walter Nelson, d'après un acte passé pardevant le soussigné notaire, le 8ème jour d'octobre 1895 et dûment enregistré dans le bureau des transcrits de cette paroisse, dans le livre 158, folio 754. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, ardoisée, à deux étages, contenant un grand salon de réception, salons, salle à manger, cuisine, office, cour, quatre chambres à coucher, bains avec lavabo stationnaire. La maison est neuve et pas encore finie.

2° Une certaine portion de terre en cette ville, dans l'îlet 625, borné par les rues Marengo, Milan, Breslau et Arcadia, et formant l'encoignure des rues Marengo et Breslau, et mesurant 45 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et faisant face à la rue Breslau, comprenant le tout du lot No 1 et la moitié du lot No 2, ensemble avec toutes les améliorations

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fev—20—mars 3 10 17 24

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple No 1753 rue Philip, entre les rues Baronne et Brainard. Deux lots de terre avenue Nashville, entre Prytanée et Perrier Succession de J. R. Lund.

No 55,463—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encantant, Bureau No 336 rue Carondelet, le MARDI 29 mars 1898, à midi, à la Bourse No 629 rue Commune, où sont placés les plans et auxquels on doit se référer, conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 23 février 1898, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à William H. Fitzpatrick, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Jackson, Baronne et Brainard, étant l'îlet No 264, lequel dit morceau ou portion de terre mesurant vingt trois pieds cinq pouces et six lignes (23' 5" 6''') de face à la rue Philip, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Brainard, de quatre vingt-seize pieds, six pouces et trois lignes (96' 6" 3''') et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Baronne de quatre vingt-treize pieds, quatre pouces et quatre lignes (93' 4" 4''') et une largeur sur la ligne du fond de vingt trois pieds, quatre pouces et deux lignes (23' 4" 2''') le tout plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, et dépendances là dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant. Le dit morceau ou portion de terre est composé d'une portion vers la rue Baronne du lot désigné par la lettre F sur un plan par J. A. D'Hémécourt, annexé à un inventaire pris par Oscar Dronet, ancien notaire en cette ville daté le 8 août 1872, dans la succession de Céleste D. Jorc. Les améliorations consistent en un cottage simple portant le numéro municipal, 1753 rue Philip, et ayant cinq chambres. Il y a des hangars, citerne, cour en briques, etc.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 45, borné par l'avenue Nashville, les rues Prytanée, Perrier et Eléonore; les dits lots sont désignés par les Nos 3 et 4 et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine, d'après le devis fait par S. G. De L'Isle, architecte, daté le 18 mai 1893, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, autrefois notaire, le 16 octobre 1894.

Conditions—Comptant; et les acquéreurs devant de plus assumer comme partie du prix d'achat les taxes dues et exigibles pour l'année 1898; aussi à faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente pardevant Charles B. Upton Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

24 fév—24 25 26 27—mars 6 13 20 27 28 29

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Désirable du Premier District,

1120 rue Robin.

Succession de Michael J. Walsh, No 52,305, Division B, et succession de Mme Michael J. Walsh, No 53,066, consolidées et transférées au No 53,066, Division C.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR—Bureaux vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre portant la date du 10 août 1897 et un ordre additionnel daté le 8 février 1898, et à moi adressé, rendu par l'Hon F. A. MONROE, juge de la Division C, je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 681 rue Commune, le MARDI 22 mars, 1898 à midi—

Un lot de terre, désigné par le No 2, mesurant 18 pieds de face à la rue Robin, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine Race et Robin, sur une profondeur de 128 pieds, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxe de 1897 et 1898. Un dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication Acte vente pardevant Félix J. Puig, N. P., aux frais de l'acquéreur.

16 fév 16 17 18 20 22 23-mars 5 6 13 20 21 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Premier District.

Nos 831 et 837, rue Lafayette, entre les rues Baronne et Carondelet.

Succession d'Antonio Agusti.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52,268.

PAR SPEAR ET ESCAFFIER, — Placide J. Spear, encanteur, — Bureau 813, rue commune, — MERCREDI, le 16 mars 1898, à midi, sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncière de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1898, pour le compte de la dite succession, la suivante propriété à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville dans le fond des lots numéros vingt et vingt et un, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Carondelet; ladite portion de terre est désignée comme lot No vingt-deux sur un plan ou devis dressé par L. H. Pilié, voyer annexé pour référence à un acte de vente à O. Czaminski, pardevant Jules Mossy, notaire, le 30 mars 1872, et mesurant 64 pieds de face à la rue Lafayette, 64 pieds 2 pouces 2 lignes en largeur dans le fond sur la ligne des lots désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13 sur le dit plan ou devis, 38 pieds et 4 pouces sur la ligne de côté des lots Nos 20 et 21 vers la rue Baronne et 34 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Carondelet. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, ayant 5 chambres, 2 cabinets, galerie, une autre bâtisse à deux étages avec 5 chambres citerne, hydrant, latrine, etc. connue par les Nos municipaux 831 et 837 rue Lafayette.

Termes et Conditions—Une moitié en plus comptant et la balance en un crédit de un an en billet portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date garantis par lien et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes exigibles dans l'année 1898 au-dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0[0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9fév—9 16 23—mars 2 9 16

PAR JOHN J. CASTELL & CIE.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres Attention.

Grande Vente à l'Encan

—DE—

CERCUEILS, BOITES, MODÈLES, ETC.

Mercredi le 23 mars 1898.

In re New Orleans Coffin Co, en liquidation.

PAR JOHN J. CASTELL & CO.—John J. Castell, encanteur—Bureau 145 rue Carondelet près Commune. Il sera vendu aux enchères publiques, MERCREDI, 23 mars 1898, à 11 heures A.M, au No 213 rue du Canal, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 7 mars 1898, par l'Honorable N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, les suivants à savoir—

Un lot de cercueils, boites, modèles, cercueils pour hôpital, (hospital cases), etc, etc, selon inventaire enregistré.

Conditions—comptant,
13 mars—13 16 20 23

PAR REINACH & OTERI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre vacants de choix dans le premier district, dans l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, Scott et Pierce.

Dans l'affaire de la succession de Frank H. McNulty.

No 55,245—Cour Civile de District, Div. A.

PAR REINACH & OTERI — Solomon Reinach, encanteur, bureau No 636 Place Commerciale.—Il sera vendu LUNDI, 4 avril à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre Carondelet et St Charles. En vertu et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé 21 février 1898, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite sera vendue aux enchères publiques.

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District, dans l'îlet No 753, borné par les rues Banks, Palmyre, Scott et Pierce, désignés comme lots numéros six et sept et mesurant 25 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Scott, par une profondeur de 123 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, et toutes les clauses de sécurité. Les taxes d'Etat et de ville pour 1898 doivent être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 20 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Hunter C. Leake, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Par mars—1 14 28—avril 3 4

ORDRE—Que la cession faite par la pétitionnaire soit acceptée, et qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire, Fred Bertrand, soit convoquée et tenue pardevant William, Axdill, notaire public, en son bureau, No 830 rue Commune, en cette ville, commençant le 4ème jour d'avril 1898, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application d'une décharge du dit pétionnaire et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et aussi à l'élection d'un syndic définitif, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et biens du dit pétionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1898.

[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

S. J. TOURNILLON, Député-Greffier.

Lazarus, Moore et Luce, avocats.

6—mars 6 20 av—4

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de Choix et avantageusement situées dans les Second et Troisième District.

No 918 et 920, RUE VILLERE, ENTRE LES RUES DUMAINE ET ST PHILIPPE.

Grande maison double, très élégante à deux étages situé sur le parcours des chars CANAL et VILLERE, et à moins d'un demi ilet des chars de la rue DUMAINE environnée de toutes les commodités. Louée $20 chaque côté ou $480 par an pour les deux côtés.

NO 1527 RUE DES URSULINES, ENTRE LES RUES VILLERÉ ET ROBERTSON. Jolie résidence à deux étages. Louée $16 par mois. Près de la ligne de chars CANAL et CLAIBORNE, et la ligne des chars de la rue DUMAINE passant devant. A proximité des Eglises, marchés, écoles et autres commodités.

NOS 1824 ET 1826 RUE DAUPHINE, ENTRE LES RUES ESPLANADE ET KERLEREC.

Les lignes de chars REMPARTS DAUPHINE ET ESPLANADE passent en face et à une faible distance. Toutes les commodités à proximité. Joli Cottage à deux étages et mansardes. Un des côtés est occupé par le vendeur: L'autre côté est loué $15 par mois.

No 1806, RUE DES REMPARTS, ENTRE LES RUES ST ANTOINE ET BOURBON.

Un demi cottage. Loué $10 par mois, chars de la rue REMPARTS et DAUPHINE passent devant. Près de toutes les commodités.

No 1830, RUE ANNETTE, ENTRE URQUHART ET MARAIS.

Près du marché St Bernard, des chars, écoles églises etc. Un cottage en bois à un étage. Loué $14 par mois.

No 1121, RUE KERLEREC, ENTRE LES RUES REMPARTS ET ST CLAUDE.

Un cottage à un étage et mansarde. Loué $15 par mois.

Succession de Mlle Mélanie Boé.

No 55.347—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune MERCREDI, 13 avril 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre St. Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 mars 1898 pour le compte de la susdite succession les propriétés décrites ci-dessous à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, sur la rue Ursulines entre les rues Villeré et Robertson, dans l'îlet borné par lesdites rues et le Chemin du Bayou, mesurant, en mesure américaine, 26 pieds 5 pouces de face à la rue Ursulines sur 92 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle résidence à deux étages, ayant 2 chambres, vestibule et galerie au rez-de-chaussée, 2 chambres, cabinet et galerie de côté à l'étage supérieur, bâtisse au fond ayant 3 chambres et galerie, lieux d'aisance citerne, etc. Connu par le No municipal 1527 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Domaine, St-Philippe et Marais, mesurant, en mesure française, 34 pieds 4 pouces et demi à la rue Villeré sur 120 pieds de profondeur et 34 pieds de largeur dans le fond, désigné par le lot No 3 de l'îlet No 59 sur un certain plan fait par Vollquin, ingénieur, le 27 décembre 1836, déposé sous le No 1 dans le livre de Plans dans l'étude de Hugues Pedescleaux, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en une élégante maison double à deux étages, ayant galleries devant à chaque étage, 9 chambres, cuisine et office chaque côté, Water Works citerne, hangar, lieux d'aisance à chaque étage, etc—connu par les numéros municipaux 918 et 920 rue Villeré.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 157, borné par les rues Dauphine, Kerlerec, Bourbon et Esplanade et désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 26 août 1884 lequel lot de terre mesure conformément au devis 43 pieds 2 pouces 6 de face à la rue Dauphine par une première profondeur de 58 pieds 7 pouces 4 lignes sur son côté le plus rapproché de la rue Bourbon ensuite 4 pieds 9 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et allant vers la rue Bourbon ensuite 37 pieds 4 lignes sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue Bourbon. Ensuite 47 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 95 pieds 11 pouces sur la ligne de profondeur le séparant de la propriété de C. Soniat on représentants: le dit lot commençant à une distance de 52 pieds 9 pouces de l'angle d'intersection, des rues Bourbon et Dauphine.

Les améliorations consistent en un joli cottage double à deux étages et mansarde, ayant 4 chambres, galerie et cabinet de chaque côté, cuisines à deux étages avec 4 chambres de chaque côté; citerne, lieux hydran, chambre à bain, etc. de chaque côté, connu par les Nos 1824 et 1826 Dauphine

4° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourbon, Bourgogne et St Antoine, mesurant en mesure française 15 pieds de face sur la rue des Remparts par 127 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Constance Alexis on ses représentants et de l'autre côté par la propriété de M. Carrière ou ses représentants, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes, et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte.

Les améliorations consistent en une moitié d'une maison double à un étage, comprenant 3 chambres, cuisine à deux chambres, cabinets, etc., étant la moitié le plus près de la rue Bourbon, connu par le No municipal 1806 rue N. Remparts. Loué $10 par mois.

5° Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 44, compris dans les rues Annette, Urquhart, St-Bernard et Marais, mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Annette sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. Giroux, le 5 avril 1853 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenue, autrefois un notaire en cette ville, comme plan No 15, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage à un étage contenant 2 chambres et 1 cabinet, cuisine avec 4 chambres, citerne, latrine, etc., connu par le No municipal 1850 rue Annette; loyer, $14 par mois.

6° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Kerlerec, St Claude, Colombus et Remparts, mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Kerlerec sur 77 pieds 3 pouces de profondeur plus ou moins sur le côté de la rue St Claude et 72 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Remparts, et 30 pieds 3 pouces plus ou moins sur la ligne du fond, d'après un devis fait par Pilié et Depouilly, le 15 juin 1865, annexé à un acte passé le 21 juin 1865, pardevant A. Boudousquie, alors notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage avec mansarde, contenant 4 chambres et un cabinet, cuisine avec 2 chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance etc.; connu par le No municipal 1121 rue Kerlerec Loué $15 par mois.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un an crédit de un an, et un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en ses billets à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial, et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité "de non aliénando", 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès assurance et transfer de la police au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en dessus et en plus le montant de son enchères toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1898. Les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent de leur enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 mars — 13 20 27 — avril 3 10 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re New Orleans Real Estate Company Limited.

No 51,994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune. MERCREDI, le 30 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse de propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune entre les rues Carondelet et St Charles.** En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 février 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les dépendances qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Live Oak et St. John, ledit îlet étant désigné par le No 383; les dits quatre lots de terre sont désignés par les Nos quatre, cinq, six et sept, sur un plan ou devis annexé à un acte pardevant Théodule Buisson, notaire, à la date du 26 juillet 1894 et mesurant d'après le dit plan comme suit à savoir—

Le lot No Quatre mesurant trente-cinq pieds 5 pouces de face sur la rue Ursulines, cent trente six pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3; cent dix neuf pieds 11 pouces et une ligne sur la ligne le divisant du lot No 5 et trente quatre pieds en largeur dans le fond. Le lot No 5 a trente neuf pieds 5 pouces et 3 lignes de face sur la rue Ursulines, cent dix-neuf pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 4, cent un pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 6 et trente quatre pieds 10 pouces de largeur dans le fond.

Les lots Nos six et sept ont chacun trente et un pieds deux pouces et une ligne de face sur la rue Ursulines, trente pieds de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No six, cent soixante et un pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne vers la rue Dupré, et cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Gayoso le séparant du lot No sept. Le lot No sept, cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot No six, et cent trente et un pieds, neuf pouces sur la ligne du lot No huit.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais de l'acquéreur.

27 février—27—mars 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur

Améliorées et Vacantes Des Deuxième et Troisième Districts.

No 833 rue Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine—Une résidence en briques avec mansarde.

Nos 835 et 839 rue Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon—Cottage à un étage, etc.

Ilet borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne.

11 lots dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Manuel, Jeanne et Barthelemy.

2 lots sur la rue Union, entre les rues Law et Hope.

Succession de Catherine Amélia Diagon, veuve en première noce de Peter Early et veuve en deuxième noce de Jean Soulagnet.

No 54,926—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune, MERCREDI, le 23 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 février 1898 et signé le 11 février 1898 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée les suivantes décrites propriétés de valeur, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Ursulines Dauphine, Hôpital et Bourbon, désigné par la lettre C sur un devis dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire en cette ville, le 28 février 1876, le dit lot mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ursulines sur 88 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en un cottage ayant trois chambres, une autre bâtisse occupée par un salon de Barbe avec deux chambres, citerne, latrine, hydrant, etc., connus par les numéros municipaux 835 et 839 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ile, borné par les rues URSULINES, HOPITAL, BOURBON et DAUPHINE, mesurant 21 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 126 pieds, 9 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 833 (ancien 103 rue URSULINES). Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage avec mansardes, ayant 5 chambres et 2 cabinets, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond ayant 2 chambres: une bâtisse dans le fond ayant une chambre, hydrant, puits latrines, etc

3° Un certain ilet de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 156 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 3 mars 1866, dont une copie est annexée à un